

## ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

conventions avec les praticiens Question écrite n° 121666

## Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la revendication des médecins libéraux quant à la revalorisation à 23 euros de la consultation. En effet, malgré le contrat conventionnel, le conseil de l'UNCAM a décidé, le 15 février dernier, de repousser la revalorisation à 23 euros de la consultation des généralistes au-delà de 2007. Pourtant, grâce à leur effort de maîtrise médicalisée des dépenses comme ils s'étaient engagés à le faire, l'assurance maladie a économisée 1,3 milliard d'euros. De plus, la convention médicale signée en 2005 prévoit de destiner une partie de ces économies à la remise à niveau des honoraires médicaux. En conséquence, il souhaite connaître sa position sur cette question.

## Données clés

Auteur: M. Thierry Mariani

Circonscription: Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 121666

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités (II)
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3256